

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par quatre bureaux régionaux, sept bureaux spécialisés et trois bureaux d'administration générale ainsi qu'un certain nombre de services opérationnels chargés de fonctions spéciales ou de soutien. Les quatre bureaux régionaux administrent 12 divisions géographiques, chacune étant responsable des pays qui composent la région administrée par le bureau dont elle relève: le Bureau des affaires d'Europe comprend trois divisions — Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et Europe du Nord-Ouest, y compris la Grande-Bretagne; le Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique comprend les divisions de l'Asie de l'Est, Pacifique et Asie du Sud; le Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient se compose des divisions Afrique (I), Afrique (II) et Moyen-Orient; et le Bureau des affaires de l'hémisphère occidentale dirige trois divisions — Caraïbes (Commonwealth), Amérique latine et États-Unis. Les sept bureaux spécialisés regroupent 20 divisions: le Bureau des affaires économiques et scientifiques comprend — Aide et Développement, Politique commerciale, Relations scientifiques et Problèmes environnementaux, et Transports, Communications et Énergie; le Bureau des affaires juridiques se compose des divisions Consultations juridiques et Opérations juridiques; le Bureau des affaires consulaires comprend Opérations consulaires et Politique et Recherche consulaire; le Bureau de la défense et du contrôle des armements comprend Contrôle des armements et Désarmement et Relations de défense; le Bureau des affaires publiques comprend Services des relations avec les établissements d'enseignement, Affaires culturelles, Documentation historique, Information et Programme des expositions universelles; le Bureau de la coordination compte Institutions du Commonwealth, Coordination fédérale-provinciale et Institutions francophones; et le Bureau des affaires des Nations Unies se compose des divisions Affaires économiques et sociales des Nations Unies et Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies. Les quatre bureaux d'administration générale sont responsables respectivement des secteurs Personnel, Finances et Administration, Communications et Services généraux, et Liaison (sécurité et renseignements). Il existe en outre un Service d'inspection, un Groupe d'analyse des politiques, un Centre d'opérations, une Direction des services centraux, un Comité interministériel des relations extérieures, un conseiller spécial en matière de nominations au Service extérieur et politiques connexes, et un directeur des négociations aériennes.

La Commission mixte internationale fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est comptable au Parlement de l'activité de l'Agence canadienne de développement international.

**Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.** Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été créé en juin 1966 pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; il exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans SRC 1970, chap. I-7. En 1968, il a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle ont été créés, outre les services de soutien et la Direction de l'architecture et du génie, trois secteurs de programmes distincts. Le Programme des affaires indiennes et esquimaudes comprend l'éducation, les affaires communautaires, le développement économique au profit des Indiens et des Esquimaux et l'administration fiduciaire des biens des Indiens. Le Programme des affaires du Nord comprend l'aménagement de toutes les ressources naturelles au nord du 60<sup>e</sup> parallèle, sauf le gibier, la protection de l'environnement du Nord, l'activité du gouvernement dans le domaine du développement économique et le soutien des administrations territoriales pour ce qui est des services sociaux et d'autres services locaux, et enfin Parcs Canada qui comprend les parcs nationaux ainsi que les lieux et parcs historiques.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le commissaire du Yukon sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre est aussi responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien, de la Commission des champs de bataille nationaux et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

**Ministère de l'Agriculture.** Les attributions de ce ministère, créé en 1867 (SC 1868, chap. 53), et qui exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans SRC 1970, chap. A-10, embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent des Directions de la recherche, de l'hygiène vétérinaire, de l'économie et du laboratoire de recherche sur les grains, tandis que le maintien des normes et la protection des produits relèvent de la Direction de la production et des marchés ainsi que de la Direction de l'hygiène vétérinaire. Une nouvelle Direction des circuits alimentaires a été créée en 1972. La mise en pratique de la Loi sur les grains du Canada, qui a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, relève de la Commission canadienne des grains, qui fait partie du ministère. Les programmes de sécurité du revenu agricole et de stabilité des prix relèvent de diverses lois: Loi sur l'assurance-récolte, Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, Loi sur la Commission canadienne du lait, Loi sur la stabilisation des prix agricoles et Loi sur l'Office des produits agricoles. L'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles, la Société du crédit agricole, la Commission canadienne du lait, l'Office canadien des provenances et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles font rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture.

**Ministère des Approvisionnements et Services.** Créé le 1<sup>er</sup> avril 1969 (SRC 1970, chap. S-18), le ministère des Approvisionnements et Services regroupe certains services fournis auparavant par d'autres ministères, suivant la recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco) qui soulignait la nécessité pour le gouvernement fédéral de stimuler l'efficacité et de